



## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### **Dénomination et adresse de l'EPCI :**

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Correspondant : service de la Commande Publique - 57 avenue Pierre Séward B.P. 91015  
06131 Grasse Cedex, tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35.

### **Mode de passation :**

Convention d'occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant de nouvelles obligations de procéder à des mesures de publicité et de sélection préalable à la délivrance des titres d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

**Objet :** Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Exploitation de l'espace snack buvette de la piscine intercommunale de Peymeinade.

### **Caractéristiques principales :**

Un local est mis à disposition d'un exploitant durant la saison estivale pour l'exploitation du snack durant les mois de juin, juillet, août et septembre.

L'occupant doit assurer une présence et un service régulier journalier ainsi que des manifestations et des événements organisés dans l'enceinte de la piscine.

**Durée :** La présente convention est établie pour la saison estivale 2024 couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 30 septembre 2024. La convention pourra être reconduite tacitement pour les saisons 2025 et 2026.

### **Conditions financières d'exploitation redevances :**

La présente occupation est consentie moyennant une redevance décomposée en deux parts :

- une partie fixe forfaitaire de 1500,00 €. Les candidats feront des propositions sur le montant de la part fixe de la redevance. Cette redevance sera réglée en une seule fois d'avance à réception du titre d'occupation émis par la Communauté d'Agglomération.
- une partie variable que le contractant propose de fixer à 5 % du chiffre d'affaire HT, en plus de la partie fixe.

### **Contenu des offres :**

Chaque candidat doit présenter le document mentionné à l'article 4 du règlement de consultation permettant d'apprécier la qualité de la candidature et de l'offre.

### **Éléments d'appréciation des offres :**

Après examen des candidatures et des offres, l'autorité habilitée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pourra entamer les négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix.

Pour l'analyse des offres, les éléments pris en compte sont fixés à l'article 5 du règlement de la consultation.

**Date limite de réception des offres :** lundi 22 avril 2024 à 12 heures.



**Renseignements complémentaires :**

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur [www.marchers-securises.fr](http://www.marchers-securises.fr)

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Pays de Grasse

Identifiant : Ca-Pays-De-Grasse\_06\_20240321w2\_01.

**Retrait et dépôt des offres à :** Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.  
Service de la Commande Publique - 57 avenue Pierre Séward - B.P. 91015 - 06131 Grasse  
Cedex - tél. : 04-97-05-22-00 - télécopieur : 04-92-42-06-35.